

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 10 JUILLET 2017**

L'an deux mil dix-sept le 10 juillet à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur-Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARAFI Sandrine
CARRIERE Florent	SERVIGNAT Françoise	
GUILLET Monique	DESPLANCHES Annie	DESPLANCHES Jean Louis
LECLERC Marie-Laure	MOREL André	FEVRE Martine
QUATREHOMME Vincent		
PAQUELET Laurence	PERINET Marcel	HENRY Christine

Date de la convocation : le 04 juillet 2017

Membres en exercice : 22

Présents : 18 **Votants : 20**

Absents excusés : GUICHON Christelle, **VAGINAY** Norbert, **CLABAUT** Cédric, **ROZIER** Patrick

Pouvoirs : Madame Christelle **GUICHON** donne pouvoir à Madame Monique **GUILLET**
Monsieur Norbert **VAGINAY** donne pouvoir à Madame Françoise **SERVIGNAT**

Secrétaire de séance : Françoise **SERVIGNAT**

ORDRE DU JOUR:

Adoption du compte rendu du 12 juin 2017

Adopté à l'unanimité

1. Point sur l'urbanisme

Déclaration préalable

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145717D0029	13/06/2017	M. TEPPE Alain	120 rue des Maladières	Mise en place d'une clôture
DP00145717D0030	14/06/2017	M. TEPPE David	1051 route de Marmont	Cave enterrée

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 17 D0019	16/06/2017	M. AKTAS Hasan	216 route du Moulin Burel	Extension maison individuelle
PC 001 457 17 D0020	19/06/2017	M. DEROCHE Loic	Domaine Brûlé Chassin	Aménagement d'un bâtiment existant
PC 001 457 17 D0021	21/06/2017	M. OBERT Damien	Lot. Les Grands Varays	Maison individuelle
PC 001 457 17 D0015-M	30/06/2017	Mme DUMOULIN Julie	Lot. Les Grands Varays	Modification

2. Délibération pour facturation de panneaux signalétiques aux entreprises

Le Conseil,

Monsieur Christian RAVOUX, maire adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la commune fait réaliser des autocollants signalétiques pour les entreprises, en remplacement des panneaux sur le totem de l'église, devenus vieillissants et obsolètes.

Un film autocollant sera fabriqué et posé sur le totem situé au carrefour de la rue du 19 mars 1962 et de la rue Eugène Dubois.

La facturation sera adressée par la Trésorerie de Châtillon sur Chalaronne pour un montant de 22.00 € HT par autocollant.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer aux entreprises un montant de 22.00 € HT par autocollant

DIT que la recette est inscrite sur le budget de l'exercice

Adopté à l'unanimité

3. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2017

Le Conseil,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte le relèvement indiciaire en catégorie C, les échelles 3,4,5 et 6 sont fusionnées en 3 échelles C1, C2 et C3.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DECIDE A compter du 10 juillet 2017 :

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 10 juillet 2017 pour les grades et échelles indiciaires modifiés:

Cadre d'emploi	Grade	échelle indiciaire	Durée hebdo	Fonctions	Nombre de postes créés
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial Catégorie A	Attaché Principal	Hors échelle	35h	Directeur général des services	1
	Attaché territorial				1
Adjoints administratifs Catégorie C	Adj Adm principal 2° classe	C2	35h	Agent en charge du suivi de diverses tâches administratives en matière des élections, comptabilité, paie, gestion du personnel, gestion du cimetière, et polyvalence accueil et guichet	1
	Adj Administratif	C1	35h	Agent polyvalent chargé du secrétariat et diverses tâches administratives. Agent chargé de l'accueil du public, accueil téléphonique, Affaires sociales Etat Civil, urbanisme, courriers, divers	5

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Catégorie A	Ingénieur territorial 2ème classe		35h	Responsable des services techniques	1
Technicien Catégorie B	Technicien	Hors échelle	35h	Responsable des services techniques	1
Agents de maîtrise Catégorie C	Agent de maîtrise principal	Echelle spéciale	35h	Adjoint du responsable des services techniques	2
	Agent de maîtrise	C2	35h	Agent en charge du service espaces verts, fleurissement et du service maintenance	1
Adjoints techniques Catégorie C Temps complet	Adjoint technique principal 1ère classe	C3	35h	Agent chargé de la maintenance et de la voirie Agent chargé du fleurissement	2
	Adjoint technique principal 2ème classe	C2	35h	Agent chargé de la maintenance et de la voirie Agent chargé du fleurissement	5
	Adjoint Technique	C1	35h	Agent chargé du fleurissement agent chargé de l'entretien de la salle polyvalente Agent chargé de la restauration scolaire Agent chargé de la maintenance agent polyvalent	9
Adjoints techniques Catégorie C Temps non complet	Adjoint technique	C1	19h	agent chargé de la surveillance cantine et du ménage	1
			27h	agent chargé de la surveillance cantine et du ménage	1
			17h30	Agent chargé de l'entretien ménage Mairie et divers bâtiments	1
			31h30	Agent chargé du ménage et chargé de l'encadrement des enfants des écoles maternelles	1
			6h	Surveillance cantine primaire	1
			11h30	Surveillance cantine maternelle	1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
ATSEM	Emplois à temps non complet				

Catégorie C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C2	31h30	Agent des écoles maternelles	1
	Agent spécialisé des écoles maternelles	C2	31h30	Agent des écoles maternelles	4
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du Patrimoine Catégorie C	Emplois à temps non complet				
	Adjoint du patrimoine	C1	10h	Agent en charge de la bibliothèque	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Garde Champêtre Catégorie C	Garde champêtre chef principal	C3	35h	Agent en charge de la police municipale et polyvalence	1
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation Catégorie C	Emplois à temps non complet				
	Adjoint d'animation	C1	11h50	Agent chargé de la cantine maternelle	1
	Adjoint d'animation	C2	22h25	Agent chargé de la surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV pour encadrement pré-post scolaire et animation	1
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Catégorie A	Conseiller principal des Activités Physiques et Sportives 2° classe	Hors échelle	35h	Chef de bassin	1
ETAPS Catégorie B	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2° classe	Hors échelle	35h	Agent chargé de la surveillance de la piscine	2
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Catégorie C	Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	C2	35h	Agent chargé de la surveillance de la piscine	1
EMPLOIS SPECIFIQUES					
Catégorie C	CAMPING				

Responsable Gestionnaire du camping par délib du Conseil municipal à compter du 1er mars 2007	C2 8ème échelon	35h	Agent chargé du Camping municipal CDD	1
Adjoint administratif	C1	35h	Agent chargé du Camping municipal CDD	1
PISCINE				
Adjoint administratif	C1		Régisseur de recette et aide caissier	4
ESPACES VERTS				
Adj technique	C1		Emplois saisonniers espaces verts	3

DIT que la dépense a bien été inscrite sur le budget de l'exercice "charges de personnel"

Adopté à l'unanimité

4. Convention de mise à disposition des locaux aux associations locales

Le Conseil,

Monsieur Laurent MAHE, maire adjoint, expose qu'il est nécessaire de mettre en place différentes conventions pour la mise à disposition de locaux communaux au profit des associations locales.

- Espace des associations,
- Terrains de football et local attenant,
- Terrains de tennis et club house,
- Terrains de boules et local attenant.

Ces conventions ont pour but de définir les modalités de mise à disposition des locaux.

Après en avoir délibéré,

DONNE tout pouvoir au maire ou à un de ses adjoints pour signer ces conventions et en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

5. Point sur le projet de la maison des associations avenue de la gare

Suite à la consultation architecture et maîtrise d'œuvre, le cabinet de Monsieur François BAUDE a été retenu pour l'étude d'aménagement du projet.

Un avant projet sommaire ainsi que l'esquisse d'aménagement ont été présentés au comité de pilotage il y a une quinzaine de jours, en répondant au mieux aux besoins des associations.

Actuellement l'aménagement est prévu sur deux niveaux. Un troisième est à l'étude, pour un gain de 170m².

Une fois le projet affiné, son chiffrage sera à l'ordre du jour.

La difficulté est de mettre en place un projet tenant compte des besoins évolutifs des associations.

6. Convention de mise à disposition des locaux du bureau du tourisme pour la Communauté de Communes de la Veyle

Le Conseil,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications à la convention pour la mise à disposition du local abritant le pavillon du tourisme de Vonnas, situé 60 rue Claude MOREL, auprès de la Communauté de Communes de la Veyle.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2017 – 17/06/12-6 ayant le même objet.

Cette mise à disposition est destinée à permettre à la Communauté de Communes d'assurer la mise en œuvre de sa compétence tourisme, intégrée au titre de ses compétences obligatoires au 01/01/2017.

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de mettre en place la convention d'utilisation des locaux concernant le local du pavillon du tourisme, fixe pour l'année 2017 ainsi qu'il suit les dispositions financières et les modalités d'utilisation des salles qui seront demandées à la Communauté de Communes de la Veyle et fixe pour principe l'actualisation du montant des dispositions financières en appliquant l'indice INSEE à la consommation au 31/12 de l'année écoulée :

- Bureau d'accueil touristique : 350.00 € mensuel

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer ces conventions et en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

7. Remboursement de frais pour recyclage PSC1

Le Conseil,

Monsieur le Maire, expose que le 29 avril 2017, Valérie DEGLUAIRE et Yann QUATREHOMME, maîtres nageurs à la piscine de Vonnas ont avancé des frais à hauteur de 80.00 € pour un recyclage PSC1, habituellement pris en charge par la commune depuis la saison 2015.

Il convient de délibérer pour procéder au remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à Madame Valérie DEGLUAIRE et Monsieur Yann QUATREHOMME les frais avancés.

DIT que la dépense sera imputée au budget principal, au compte 6184-versements à organismes de formation.

Adopté à l'unanimité

8. Convention SPA Mâcon

Le Conseil,

La commune a souscrit une convention de fourrière depuis plusieurs années auprès de la SPA de Lyon et du Sud Est moyennant une redevance par habitant.

En date du 9 décembre 2016, la société informait la commune que l'établissement délégataire de Dompierre sur Veyle fermait définitivement au 1^{er} janvier 2018, suite à un contrôle annuel de la Direction Départementale de la Protection des Populations relatif au fonctionnement de cet établissement, visant notamment les activités de fourrière et refuge non séparées ainsi qu'au nombre de personnels jugé insuffisant.

Après consultation des différentes associations de l'Ain et de la Saône et Loire, il apparaît que la SPA de Mâcon est la moins éloignée de notre commune.

Il convient donc de délibérer afin de pouvoir signer la convention avec la SPA de Mâcon pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la Maire ou un adjoint à signer la nouvelle convention avec la SPA de Mâcon au tarif de 0.65 € par an et par habitant pour une fourrière complète pour l'année 2018.

PRECISE que le mode de convention est la fourrière complète et que cette disposition restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne en modifier les termes.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses du Maire et des Adjoints

Prochaine séance le 11 septembre 2017,
L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h.

Fait à Vonnas, le 15 juillet 2017

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**